

## **PV AG MIXTE DU 15/11/2025**

Le quorum prévu par les statuts est atteint et l'AG Mixte peut donc délibérer.

### **AGE**

#### **Adaptation des STATUTS**

Il a été décidé par l'AGE de modifier les Statuts ainsi qu'il suit :

#### Article 3 : Composition :

- - Membres d'honneur
- - Membres bienfaiteurs
- - Membres actifs
- - Membres usagers

#### Article 4 : Membres :

Membres d'Honneur : sans changement

Membres Bienfaiteurs : sans changement

Membres Actifs : sans changement

Membres Usagers : Sont Membres Usagers toutes personnes morale ou physique adhérant à l'Association dans l'unique but de bénéficier de prestations ; ils peuvent assister aux Assemblées Générales sans droit de vote et s'acquittent d'une cotisation, fixée tous les ans par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau qui détermine également les conditions précises du paiement de cette cotisation.

#### Article 7 : Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale est constitué de 5 membres au moins et de 18 membres au plus ; il se réunit suivant les modalités prévues dans le Règlement Intérieur, sur convocation du Président, et statue notamment sur toutes les mesures intéressant l'objet de l'Association, l'organisation des manifestations et des ateliers, les cas d'admission ou d'exclusion ; il élit les membres du Bureau.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans et sont rééligibles à l'issue de leur mandat. En cas de vacance en cours d'exercice et/ou de démission formelle, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement du membre concerné, son remplacement définitif ayant lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas d'égalité la voix du Président sera prépondérante.

Suivant les besoins, le Président peut convier à une réunion du Conseil d'Administration, en tant qu'invité sans voix délibérative, une ou plusieurs personnes, membre actif ou non.

Article 9 : Ressources :

Les ressources de l'Association se composent :

- Du montant de la cotisation des membres actifs et des membres usagers,

Le reste sans changement

Article 12 : DISSOLUTION :

devient Article 13 DISSOLUTION (sans changement de contenu)

Article 12 : Exercice social :

L'exercice social débute au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année civile et se termine la même année au 31 Décembre ; les adhésions annuelles à l'Association vont du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 août de l'année civile suivante.

VOTES POUR : 100%

ABSTENTIONS : 0

VOTES CONTRE : 0

## **Adaptation du REGLEMENT INTERIEUR**

Il a été décidé par l'AGE de modifier le Règlement Intérieur ainsi qu'il suit :

### Article 1-2

Les Membres Actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle obligatoire d'un montant défini par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau. Le fait de remplir et signer la fiche d'adhésion et de régler la cotisation suffisent à acquérir la qualité de membre actif, après validation ou non par le Conseil d'Administration.

### Article 1-3

Le fait pour un membre non adhérent de participer soit au Salon International d'Arts Plastiques soit au Salon international du Pastel, lui donne ipso facto la qualité de Membre Usager, une partie des frais de participation aux Salons constituant sa cotisation à l'adhésion, conformément aux Statuts.

### Article 2 – Cotisations :

#### Rajout d'un article 2-4

La cotisation visée à l'article 2-1 est appelée tous les ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

### Article 4-2

Pour le Salon International d'Arts Plastiques et le Salon du Pastel les Membres actifs s'acquitteront du montant des frais prévu au cahier des charges.

### Article 4-3

Les exposants participant au Salon International d'Arts Plastiques et/ou au Salon du Pastel deviennent membres usagers de l'Association. Cette qualité de membre usager sera effective d'un Salon à l'autre, sans reconduction, sauf nouvelle participation.

Pour toute autre manifestation, il leur sera demandé une participation aux frais, déterminée au cas par cas par le Bureau.

### Article 7 : droits, devoirs et règles de vie

Chaque membre de la société de l'Association s'engage à :

\* Avoir une attitude correcte et à tenir des propos courtois envers le public lors des différentes manifestations, ainsi qu'à l'intérieur des locaux,

\* Respecter tous les autres membres de la société des Beaux-Arts de BEZIERS, en s'abstenant notamment d'évoquer par quelque moyen que ce soit ses opinions politiques ou ses croyances religieuses,

\* Se conformer aux directives données par les personnes responsables, notamment les

membres du Bureau et les Animateurs

\* Prendre une part active aux travaux collectifs et au rangement du matériel en fin d'atelier ou en fin d'exposition.

\* Prendre un soin particulier au matériel confié, lors des travaux en atelier,

\* Ne nuire en aucune manière au déroulement des manifestations, notamment revendiquer une place privilégiée, refuser le thème proposé, faire valoir sa notoriété etc...

VOTES POUR : 100 %

ABSTENTIONS : 0

VOTES CONTRE : 0

## **AGO**

### **1 - RAPPORT MORAL**

Présenté par J. Bobin , Président

### SALONS

- Le 63<sup>ème</sup> Salon International d'Arts Plastiques qui s'est tenu du 16 au 26 octobre 2024 au Palais des Congrès, qui est donc intégré dans l'exercice objet de la présente Assemblée, a été évoqué lors de l'AG de 2024 et donc il me semble inutile de revenir dessus.
- Le 1<sup>er</sup> Salon du Pastel en Biterrois, organisé par notre Association avec le concours de la Ville de Béziers et plus particulièrement du Service des Musées, s'est tenu du 21 juin au 5 juillet au Palais Éiscopal.

Il a réuni une quarantaine d'artistes pastellistes de toute la France et, malgré la canicule, on peut dire que pour une première édition ce fut un succès.

Le repas post-vernissage au restaurant Barba a été exceptionnel.

Le prochain Salon a été programmé au mois d'octobre 2027, au Palais des Congrès, avec un Invité d'Honneur reconnu notamment par les professionnels et la presse spécialisée pour ses pastels de natures mortes.

LA GALETTE DES ROIS et des Reines s'est tenue le 17/01, dans une ambiance festive et conviviale, le prosecco a coulé à flot ! De l'avis général il faut renouveler cette manifestation.

### EXPOSITIONS

Se sont déroulées les expos suivantes :

- Salle Fayet  
Exposition d'Antony PARKS à partir du 7/03 ; compte tenu du succès l'expo a été prolongée jusqu'en juin
- Maison Cordier  
Expositions « Aquarelles et Pastels » du 2 au 14/09 et « Mouvements » du 12 au 24/05, avec le concours toujours efficace du personnel de la Maison Cordier.
- Salon de Valras  
Exposition « La musique » du 19 au 25/07 ; le vernissage a eu lieu en présence de M. le Maire de Valras-Plage, la fréquentation a été légèrement supérieure à l'année précédente, quelques ventes ont eu lieu.
- Forum des Créateurs :  
S'est tenu aux dates prévues avec un seul report dû aux conditions climatiques ; les participants, de plus en plus nombreux, se sont dit satisfaits de l'emplacement occupé sur le bas des Allées. Toutefois certains exposants préfèreraient, en terme de visibilité, exposer sur le parvis du théâtre.
- Rue Française  
L'exposition dans les vitrines a été renouvelée régulièrement avec de nouveaux exposants. A noter quelques ventes.

## SORTIES CULTURELLES

- Mende : Musée du Gévaudan 24/11/2024 : nous avons pu apprécier la collection permanente du Musée, avec sa célèbre bête, mais surtout les toiles confiées par les Musées de Béziers au Musée du Gévaudan
- Les Baux en Provence : 30/03 : Les carrières de Lumière, consacrées à Monet et au Douanier Rousseau

## ATELIERS

Les Ateliers ont fonctionné normalement, il n'y a pas grand-chose à dire quand il n'y a de conflits entre adhérents ni de problème de matériel : c'est la première fois que je n'entends pas parler des fours de Cordier, grâce à la fourniture d'un four neuf par la Mairie.

## INVESTISSEMENT

Quand je suis arrivé à la Présidence mon premier souci a été d'améliorer la trésorerie et de pérenniser l'Association sur les plans général et artistique, pour l'avenir. Avec l'aide du Bureau et du CA bien sûr.

Les cotisations n'ont pas augmentées au contraire du nombre d'adhérents, la bonne gestion financière pour le Salon de 2024 et celui du Pastel 2025 nous ont permis d'acheter début août les murs d'un local occupé précédemment par la Galerie d'Art TOKONOMA.

Ce local de 45m<sup>2</sup> et de 18ml de cimaises, avec sa cave immense de 118m<sup>2</sup>, appartient désormais en propre à la Société des Beaux-Arts et donc vous appartient collectivement, chers adhérents.

Il reste des travaux d'aménagement à réaliser, qui le seront en fonction de la trésorerie.

Le local a été inauguré le 21 octobre en présence de M. le Maire et de la famille de Jacques. Il s'appellera « Espace SAUVARD », en souvenir de l'artiste et de l'Homme que Jacques a été.

## DIVERS

Comme l'année dernière, nous avons poursuivi nos échanges avec des Associations artistiques de la Région (membre du Jury lors de Salons, vernissages, participations expositions etc...) et avec des structures privées comme par exemple le Domaine de la Yole à Vendres, qui a accueilli de nombreux adhérents pour exposer.

Je signale également que nous avons eu la possibilité d'exposer dans la Galerie Marchande d'Hyper U à Agde, expérience enrichissante au plan humain, même si on doit constater qu'il est difficile de vendre de l'art entre les boîtes de petits pois et celles de camembert...

VOTE POUR : 100 %  
ABSTENTIONS : 0  
VOTE CONTRE : 0

**2 - RAPPORT FINANCIER (Compte de résultat hors achat espace SAUVARD))**  
**Exercice 2024 – 2025 du 01/09/2024 au 31/08/2025**

Présenté par André MENU, Trésorier

En dépenses, nous avons :

4 040€ en charges fixes (EDF, GDF, MAIF, ORANGE, OVH)

1 486€ en charges de fonctionnement(Ateliers, PTT, Achats divers)

10 300€ en charges exceptionnelles (évènements B.A., forums, sorties culturelles, repas AG, vernissages expos, etc..)

12 341€ en charges pour le Salon Arts Plastiques

10 118€ pour le Salon Pastel

Soit un total de dépenses de : 38 018€

En recettes, nous avons eu :

14 935€ de recettes hors salons (cotisations, forums, subvention, sorties culturelles)

30 793€ pour le Salon Arts Plastiques

8 993€ pour le Salon Pastel

Soit un total de 54 721€ en recettes

Résultat de l'exercice 2024 – 2025 de : **16 703€**

**RAPPORT D'INVESTISSEMENT** : Achat de la galerie Espace SAUVARD

Coût total de l'achat : 60 852€ (tous frais et taxes inclus)

**FINANCEMENT :**

Prêt France Active : 10 000€

Prêt Crédit Agricole Languedoc : 20 000€

Le solde 30 852€ par les fonds propres de l'Association des Beaux-Arts de Béziers

VOTE POUR : 100 %

ABSTENTIONS : 0

VOTE CONTRE : 0

### **3 – PREVISIONNEL**

Exercice 2025 – 2026 du 01/9/2025 au 31/12/2026 soit **16** mois.

En dépenses, nous prévoyons :

Charges fixes : 7 400€

Charges de fonctionnement : 5 700€

Charges exceptionnelles (y compris Salon A P.) : 30 300€

Soit un total en charges de : 43 400€

En recettes, nous prévoyons :

Cotisations Membres actifs et Usagers : 10 500€

Participation artistes Salon A P : 20 500€

Participation sorties culturelles : 4 400€

Subvention d’exploitation : 1 000€

Subvention salon A P : 1 000€

Publicité Catalogue salon A P : 2 400€

Repas AG, Forums : 1 200€

Espace SAUVARD : 2 400€

Soit un total en recettes de : 43 400€ >>> **Solde de l’exercice à l’équilibre**

VOTE POUR : 100 %

ABSTENTIONS : 0

VOTE CONTRE : 0

### **4 - COTISATIONS**

Sous réserve de l'accord de l'AG, le CA a fixé ainsi qu'il suit le montant des cotisations pour l'exercice 2025– 2026 :

- - Membres actifs, Adhésion individuelle : 70,00 €
- - Couple : 100,00 €
- - Ados/enfants : 35,00 €
- - Membres Usagers : 20,00 €

VOTE POUR : 100 %  
ABSTENTIONS : 0  
VOTE CONTRE : 0

## 5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des 15 administrateurs s'achève aujourd'hui et est renouvelable pour un nouveau mandat de 3 ans.

Ce sont donc 15 candidats qui se présentent sur la même liste pour solliciter leur renouvellement.

Par ailleurs, lors de l'AGE qui s'est tenue en début de réunion, le nombre maximum des membres du CA est passé de 15 à 18.

En sus des personnes déjà en place qui donc se représentent, se rajoutent les candidatures de Jacques HAGEGE, ancien Directeur d'École à la retraite et Antoine RODRIGUEZ ancien fonctionnaire de police et enseignant dans sa discipline, également à la retraite.

Le CA a donné au préalable son accord et c'est donc une liste de 17 candidats qui souhaite être élue pour un nouveau mandat.

VOTE POUR : 100 %  
ABSTENTIONS : 0  
VOTE CONTRE : 0

## 6 – PERSPECTIVES (non soumis au vote)

- De nouvelles expositions en solo ou collectives, destinées en priorité aux adhérents, se dérouleront Salle Fayet courant 2025 (2 ou 3), toute demande sera examinée.
- Pour les expositions habituelles à la Maison CORDIER, nous bénéficions toujours de 2 créneaux en mai et septembre ; le thème de l'expo de mai a été arrêté : ce sera « le cinéma » ; je ne sais pas encore si nous pourrons honorer l'expo de septembre en raison des nombreuses manifestations de rentrée et de la proximité du Salon International qui débutera le 3/10 et va mobiliser beaucoup d'énergies ; s'il a lieu, ce sera une exposition « libre »
- Pour Valras, nous renouvellerons en principe l'expo habituelle en juillet 2026 comme cela se passe depuis plus de 30 ans. Le thème est fixé : « les vacances »
- Une sortie culturelle est prévue au printemps, le dimanche 1<sup>er</sup> mars, il a été question d'un voyage à Toulouse au Musée des Augustins, fermé depuis 2019 mais qui devrait rouvrir en fin d'année, et éventuellement en fonction des impératifs d'horaire et de coût, une visite également au Musée des Abattoirs.
- Pour ce qui concerne les ateliers, je signale que pour répondre aux demandes qui nous étaient faites, nous avons ouvert 2 nouveaux ateliers, dédiés au dessin, en fin de journée le mercredi à 17h30 sous l'autorité bienveillante d'Antonina et le vendredi à 17h30 sous la baguette, ou plutôt le crayon d'Antony. Il semblerait que les objectifs soient atteints compte tenu de la fréquentation.
- Vous vous rappelez que nous avons reporté lors de l'AGE la date de fin d'exercice du 31/08 au 31/12 : le Salon International aura lieu ainsi au cours du présent exercice et celui du Pastel en octobre 2027, ce qui va permettre de lisser la trésorerie avec 1 Salon par exercice et permettre aux bénévoles notamment ceux chargés de la logistique de mieux répartir leurs efforts !

- Vous vous rappelez aussi que l'Espace Sauvard pourra être occupé soit sur une semaine, soit sur 15 jours ou 1 mois, par des artistes issus de nos rangs mais aussi par des artistes extérieurs à la Région ; le carnet de réservation géré par Lili Artigue va être vite rempli, n'hésitez pas à vous renseigner rapidement si vous avez matière à exposer, et envie bien sûr.
- FORUM : A ce jour nous avons proposé au service « évènementiel » de la Ville propose les dates ci-après : 7 mars 11 avril 9 mai 6 juin et 5 septembre, sans possibilité de report, rien en octobre dans la mesure où nous serons pris par le Salon. Il n'est pas facile de déterminer avec certitude ses dates dans la mesure où, en dehors de aléas climatiques, la Ville organise de son côté des manifestations sur les Allées et ne nous préviens pas toujours dans des délais raisonnables.
- Le Salon International d'Arts Plastiques, le 64<sup>ème</sup>, est donc prévu du 3 au 10 octobre au Palais des Congrès ; les Invités d'Honneur seront le peintre Jean-Luc BEAUFILS, qui depuis plus de 50 ans réalise un important travail sur la couleur et le style post-cubiste influencé par ses maîtres, Picasso, Braque et aussi Matisse, et l'Invité de Prestige, Yannick ROBERT, un sculpteur sur pierre de Boissezon, qui fréquente les Symposiums de sculpture régionaux et va du figuratif à l'abstraction avec beaucoup de talent.

Une quinzaine d'inscriptions a été d'ores et déjà enregistrée avec essentiellement la réservation de stands.

Il reste donc de la place pour les adhérents qui souhaitent s'inscrire à ce Salon, en utilisant l'accrochage linéaire. Le dossier d'inscription est sur le site.

## **7 - SITE INTERNET et RESEAUX SOCIAUX (non soumis au vote)**

### **Site Internet :**

La gestion du site internet ([beaux-artsbeziers.com](http://beaux-artsbeziers.com)) a été reprise par Roger BETIN, membre du CA, si vous avez eu l'occasion de le consulter vous aurez remarqué qu'il est à jour, avec une animation rajeunie.

Par ailleurs, sur l'initiative de Roger, il a été convenu de rajouter un onglet : « Galeries ». Le but est, pour les adhérents qui le souhaitent, de mettre en ligne leurs créations et de leur donner de la visibilité, pour remplacer ou compléter un site personnel et profiter de la notoriété de celui des Beaux Arts, moyennant une modeste participation financière pour la maintenance du site.

	Contact	Forum	Histoire	Historiq	Atelier	Partenaires	Edito
sept-24	691	487	195	199	193	133	90
oct-24	561	385	211	291	120	153	111
nov-24	278	188	165	165	102	161	99
déc-24	254	219	225	157	115	119	99
janv-25	287	210	211	141	125	122	100
févr-25	246	181	149	125	205	90	90
mars-25	193	163	162	162	105	102	101
avr-25	209	201	221	141	123	99	126
mai-25	253	269	218	249	116	126	156
juin-25	271	305	258	235	155	134	181
juil-25	233	363	216	213	171	112	136
août-25	214	335	244	186	149	126	150
<b>TOTAL</b>	<b>3690</b>	<b>3306</b>	<b>2475</b>	<b>2264</b>	<b>1679</b>	<b>1477</b>	<b>1439</b>

### Réseaux sociaux :

La communication interne s'effectue par les mails adressés aux adhérents par Eliane et également par les publications sur le SITE (Agenda) et FACEBOOK dans le cadre du Groupe « Adhérents et amis des beauxartsbeziers »

A ce jour il a été relevé 1100 .suiveurs dans ce Groupe.

### 8 – QUESTIONS DIVERSES

#### NEANT

**La séance est levée à 12h00**

**Le Président**